

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**
Présents : 34
Ayant donné un Pouvoir : 02
Absent : 00
Ne prenant pas part au vote : 00
Votants : 36

Résultat du vote :

Abstention : 0
Suffrages exprimés : 36
Pour : 36
Contre : 0
Majorité absolue des suffrages exprimés : 19

Secrétaire de séance :
Philippe VITTOZ

Date de la convocation :
22/04/2026

34 présent(e)s : *Avressieux* : MM. MENUET André, REGALLET Paul. *Belmont-Tramonet* : MM. GROS Sébastien, MARTIN Pascal. *Champagneux* : Mme LO BONO Angéline, M. LACROIX Gilles. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MM. ETIENNE Christian, MONTAGNE Erick. *La Bridoire* : Mmes JOURDAN Véronique, BECHEROT Nathalie, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes BERTEAU Maëva, POTELLE Carine, YACONO Céline, MM. GOURHANT Yann, SAVARY Sébastien, TAVELLA Jean-Franck. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme COLRAT Christelle, MM. LAINARD Jean-Pierre, PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes CHARANCE Régine, PICARD Marie-France, POLLET Laurence, RIVE Nathalie, MM. JACQUEMIER Nicolas, KREBS Jean-Marie, PARCORET Régis, PERROUD Régis. *Sainte Marie d'Alvey* : Mme CORNET Romance. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

02 pouvoirs : M. DESBOIS Nicolas à Mme ANDRE Valérie, Mme PLASSAIS Catherine à Mme COLRAT Christelle.

00 absent(e) :

OBJET : CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN AVEC LE CIAS VAL GUIERS ;

Vu l'article L251-1, L251-5 du code général de la fonction publique territoriale ;
Vu l'article L251-7 du code général de la fonction publique ;

Considérant que la communauté de communes Val Guiers compte plus de 100 agents et que le CIAS Val Guiers compte plus de 150 agents ;
Considérant qu'il est réglementairement possible pour ces deux établissements de créer un comité social territorial commun ;
Considérant les avis favorables formulés par le CST de la communauté de communes le 12 mars 2026 et par celui du CIAS le 10 mars 2026 ;

Le Président propose la création d'un comité social territorial commun à compter du 1^{er} janvier 2027.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

➤ **DECIDE** à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret mais de voter à main levée ;

Par 36 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention

➤ **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 07/05/2026

**LE PRESIDENT,
Paul REGALLET**

**Le SECRETAIRE,
Philippe VITTOZ**

